

Le 3 février 2021

L'enquête nationale sur les victimations et l'insécurité

Observations à l'issue d'une première série de groupes de travail

A l'issue d'une première série de groupes de travail, les représentants du CESDIP soumettent trois documents :

- Un projet de questionnaire de base,
- Une liste des questions CVS affectées de faibles taux de réponse,
- La présente note qui inclut des remarques générales sur le questionnaire et son administration, quelques considérations sur des points particuliers, enfin des observations à propos de certaines remarques postées par des intervenants aux GT.

Remarques générales sur le questionnaire et son administration

Pour savoir ce que pense la population de l'exposition au risque délinquant, il ne faut bâtir un questionnaire ni en partant de la logique des comptages et des actions de l'administration ni en se bornant à recenser les attentes des utilisateurs potentiels ; il faut découvrir les questions qui font sens pour les enquêtés.

Donner la priorité aux victimations (cambriolages, atteintes aux véhicules, vol violent, vol personnel sans violence, agressions, débit frauduleux) et aux interrogations sur l'insécurité personnelle, la préoccupation sécuritaire et le jugement sur les problèmes de voisinage directement insérables dans des séries.

Tenir compte des scores des questions qui peuvent être trop faibles pour autoriser une exploitation statistique valide (voir liste jointe).

L'insécurité ne peut être saisie valablement que si l'on questionne à la fois sur l'insécurité personnelle (qui dépend de l'intensité du risque et de la vulnérabilité perçue) dans diverses circonstances (domicile, quartier, transports en commun) et sur la préoccupation sécuritaire (qui doit être saisie en faisant prioriser parmi une gamme de problèmes de société incluant – outre la délinquance) pauvreté, emploi, problème de santé, écologie...).

Abandonner les questions sur l'avant-dernière victimation.

Réduire au maximum les filtres

Exclure les comptages à partir d'une question-filtre orpheline. L'expérimentation CVS panel montre l'importance des questions de détails des circonstances et des modalités de la dernière victimation qui influencent fortement le décompte des faits.

Standardiser au maximum les modules (ex. de liste type)

Nombre de fois
Objet : valeur/valeur sentimentale/valeur d'usage/récupération
Localisation dans l'espace (notamment à proximité *vs* à distance),
Auteur : surtout degré d'interconnaissance,
Survenance dans l'exercice du métier
Réaction immédiate ou sentiment d'impuissance, conséquences physiques et psychologiques/prise en charge,
Renvoi police, degré, raisons d'abstention, appréciation d'efficacité, élucidation,
Renvoi assurance (raisons pour et contre, appréciation),
Renvoi bancaire

Remarques sur l'administration multimode et ses conséquences

Si cette méthode permet en théorie un taux de réponse plus élevé et une couverture plus complète de l'échantillon mère interrogé, elle n'est pas sans inclure des difficultés spécifiques, tant pour l'analyse que pour l'interprétation des résultats.

Les différences de modes d'administration rendent difficile, pour certains items, l'administration des questions avec une même formulation.

Les modes d'administrations ont un effet propre sur les réponses des enquêtés. Le dispositif multimode rend difficile l'interprétation des résultats : comment savoir quelles sont les différences observées qui relèvent (1) de différences effectives dans les victimations, (2) de différences de comportement de déclaration selon les modes d'administration et (3) de différences entre les profils sociodémographiques des individus répondant à chacun des modes d'administration.

Cette question est d'autant plus épineuse que, si l'échantillon initial de 200 000 répondants est représentatif de la population mère figurant dans les données fiscales, on ne peut pas garantir la représentativité de la population qui sera effectivement répondante à l'enquête, notamment en raison d'un biais de désirabilité (victimes et préoccupés sont davantage susceptibles de répondre aux enquêtes de victimation). La multiplication des modes d'administration rend plus fragile encore cette inférence, que l'on décide de cumuler les résultats des différents modes (en faisant l'hypothèse implicite que le mode d'administration n'impacte pas significativement la réponse) ou d'analyser séparément les données des différents modes (ce qui posera des contraintes d'effectifs lourdes pour les modes téléphones et papier qui ne sont envisagés que comme des modalités résiduelles d'administration et non comme des modalités à parité avec l'enquête en ligne).

Les analyses de l'enquête CVS panel et la comparaison entre les enquêtes SRCV et CVS présentées dans le GT méthodologie soulignent largement l'impact des modes d'administration et de collecte sur le niveau mesuré des victimations. Il serait judicieux de traiter plus finement ces expérimentations pour étudier un possible impact sur la structure sociodémographique des victimations et sur l'articulation des victimations, peurs et préoccupations des enquêtés.

De plus, le caractère auto-administré de l'enquête en ligne implique la nécessité - là aussi démontrée par CVS panel - d'inclure pour chaque décompte de victimation un module suffisamment détaillé qui permette de contrôler la validité des déclarations initiales et donc de garantir la qualité des indicateurs. Cela semble d'autant plus important que le débat social et politique est actuellement intense autour des indicateurs de la délinquance, dans une période où ces mesures sont perturbées par les conséquences de la situation sanitaire et les modifications des outils de connaissance.

En tout état de cause, pour commenter les évolutions des victimations entre les résultats de la CVS 2021 et ceux de la nouvelle enquête, il faudra (1) présenter la structure historique des résultats dans l'enquête CVS, (2) étudier les évolutions introduites par la nouvelle enquête et (3) valider la stabilité structurelle des données, avec des niveaux de déclaration différents, dans le nouveau dispositif après quelques vagues d'enquête. Il sera difficile, sinon impossible, de prendre en compte à la fois les changements d'instruments dans le temps et la variété des modes d'administration à un moment donné. Cet impact est susceptible également d'affaiblir la représentativité territoriale des données, si l'on fait l'hypothèse simple d'un taux de réponse hors internet d'environ 20 % des enquêtés dans chaque département.

Au total, la préférence irait à une administration monomode en ligne.

Si l'on tenait à compléter l'administration en ligne par un autre mode, il vaudrait mieux élire une passation papier en face à face qu'un mode téléphone qui suppose une modification plus importante de l'instrument.

Il serait utile de disposer des données CVS panel pour mieux étudier l'effet de distorsion des victimations déclarées, indépendamment des différences de niveaux présentées lors du GT méthodologie, et contrôler des aspects associés (stabilité des taux de plainte par exemple).

L'expérience montre aussi que la panélisation est difficilement exploitable et plaide pour un nouvel échantillon à chaque passation.

Considérations sur quelques points particuliers

Enjeux d'interprétation des séries temporelles en matière de violences sexuelles

Ce sont les séries les plus difficiles à interpréter alors qu'elles attirent une attention particulière en raison de l'importance sociétale et politique de cette question sociale. Les indicateurs sont susceptibles d'être affectés par de multiples changements (de comportement de déclaration, de mode de collecte, éventuellement de formulation des questions, de période de référence etc.). Il est en outre nécessaire de tenir compte des dimensions de profil social et d'ancrage territorial. Au total, cette interprétation sera particulièrement délicate.

Les discriminations en raison de la religion

Dans la mesure où l'on interroge sur la possibilité d'une discrimination religieuse, se pose la question de l'utilité d'un recueil assez précis sur la religion autodéclarée des répondants. Cette variable est également importante lorsqu'on fait l'hypothèse d'une position sociale différenciée des groupes sociaux de différentes religions parmi les individus partageant une même origine nationale ou régionale (cf p. ex. les travaux de David Laitin sur les effets de l'affiliation religieuse sur la discrimination spécifique des personnes musulmanes et chrétiennes originaires du Sénégal).

Les débits frauduleux

L'expression escroquerie bancaire est ambiguë : elle suggère que la banque a été auteur ou victime d'une escroquerie. Il est donc préférable de parler seulement de débits frauduleux. La confrontation avec les données de l'Observatoire de sécurité des moyens de paiement (OSMP) de la Banque de France amène à penser que les enquêtés ont traité cette victimation comme individuelle (en se référant à leurs propres comptes bancaires) et non comme victimation de ménage (en se référant à tous les comptes bancaires du ménage). Il paraît donc préférable de la traiter désormais comme individuelle.

Discriminations et racisme

Les données CVS actuelles, comme le questionnaire Genèse effectuent le décompte mélangé de ces deux types d'actes. Cependant, un calcul ne prend en compte que les circonstances de la dernière victimation de chaque type ce qui ne permet pas une mesure fidèle et comparable de ces phénomènes.

Nous proposons d'inclure i) un module relatif à l'expérience des discriminations incluant un décompte spécifique et ii) un module relatif aux actes racistes et antisémites également doté d'un décompte spécifique. Ces modules seraient positionnés en tête des victimations individuelles, ce qui permet de spécifier clairement pour les répondants que les autres victimations (agression, vol violent, etc) sont à considérer à l'exclusion des atteintes de racisme et discrimination. Cette procédure permet de mesurer de façon dédiée et appropriée le niveau de ces victimations.

Observations sur des questions posées dans les différents GT

Les indicateurs de perceptions et opinions en matière de sécurité

- *Quelles questions de ce type poser dans le questionnaire socle ?*
- *Comment les poser ?*
- *Où les poser dans le questionnaire socle ?*

> *la liste fermée est jugée limitante par les enquêtés, sa révision modifie la série*

Il faut conserver la structure de l'enquête CSV en deux questions : (1) les trois problèmes majeurs et (2) le problème le plus préoccupant.

> *selon l'actualité la délinquance, peut sortir du podium et malgré tout préoccuper une proportion inchangée d'individus*

Ce n'est pas un problème, justement c'est ce que l'on souhaite mesurer (la présence relative comme sujet prioritaire ou non prioritaire).

> *le mot « délinquance » englobe-t-il les différents aspects de l'insécurité ?*

Si on s'intéresse à d'autres dimensions, on peut ajouter une question, mais il ne faut en aucun cas modifier celle-ci. Il est probable qu'aucune formulation ne puisse saisir « les différents aspects » de l'insécurité qui demandent précisément différentes questions (les peurs, les victimations, la préoccupation ...)

Réponses proposées

> *Grâce aux progrès de l'analyse textuelle, proposer un champ ouvert (« Quel est selon vous le problème le plus préoccupant dans la société française actuellement ? ») ?*

C'est une procédure très difficile de post codage, difficile à administrer et qui ne doit en aucun cas remplacer la mesure classique de la préoccupation sécuritaire. Quelle leçon de l'analyse des données verbatim des enquêtes CVS ?

> *Puis une question portant spécifiquement sur la délinquance/l'insécurité ? « Diriez-vous que l'insécurité est : » avec des modalités demandant à l'enquêté de comparer à la situation de l'année précédente pour évaluer si la population estime que la situation s'améliore, s'aggrave ou est stable ?*

C'est une question différente, il est possible de l'ajouter mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un indicateur indispensable. Par ailleurs, ce type de question ne nécessite pas un échantillon aussi important que celui de l'enquête prévue, on peut tout à fait l'administrer dans une enquête ordinaire à moindre coût.

> *Puis comme dans CVS actuellement une question champ ouvert sur les formes de délinquance à traiter en priorité (peu exploitée)*

Les résultats CVS prouvent bien que c'est une question qui ne fonctionne pas, il faut des modalités de réponses sinon la question est trop exigeante pour les répondants.

> *Faut-il conserver le mot « délinquance » ?*

Oui, ne serait-ce que pour que le *stimulus* soit le même (de la même façon que l'on garde le mot « homosexuel » ou « avortement » dans les enquêtes d'attitudes et d'opinion).

> *Faut-il proposer une question avec champs fermés pour les motifs d'insatisfaction construite à partir des réponses à ces champs ouverts dans CVS?*

Si l'on souhaite mesurer la confiance/déficance, on peut se calquer sur la mesure de l'European Social Survey. Si on souhaite interroger sur les raisons de la méfiance, il faut poser des questions autres et traiter le croisement des questions, pas demander aux enquêtés de fournir eux-mêmes la réponse à la question qu'on se pose. Là encore, il n'est pas nécessaire d'avoir un échantillon de 100 000 personnes et cette interrogation trouverait mieux sa place dans une enquête ordinaire.

> *Les questions sur le sentiment d'insécurité pourraient être complétées d'une nouvelle question évoquant des situations concrètes (peur de se faire voler ? peur de se faire agresser gratuitement ?)*

C'est possible mais ce ne sont pas forcément des indications décisives, on dispose déjà de ces éléments de crainte des atteintes dans les enquêtes ESS. Même remarque que pour la question précédente.

> *Concernant les questions sur la satisfaction des renvois à la police*

C'est la meilleure mesure possible du rapport pratique à la police, la poser dans un module complémentaire serait considérer que le rapport pratique des citoyens à la police est dans l'enquête une dimension secondaire, alors qu'il s'agit sans doute d'un indicateur plus intéressant que l'attitude générale de confiance/méfiance envers la police. Par ailleurs, c'est précisément un indicateur qui ne peut être collecté que dans une grande enquête à 100 000 répondants.

> *Confiance envers la justice*

On dispose de questions de référence dans l'enquête ESS (confiance justice sur une échelle de 0-10) Est-ce indispensable de l'inclure dans une enquête de victimation à large échantillon alors qu'on peut le faire dans une petite enquête avec des résultats équivalents.

Territoire, espace public

La mesure de l'effet de quartier dépend de la capacité à localiser les répondants, davantage que des questions spécifiques incluses dans l'enquête. De plus, on mesure des questions de perceptions du quartier, pas des caractéristiques objectives du quartier. Les caractéristiques objectives sont à établir *a posteriori* à partir de la géolocalisation des répondants

> *Type de lieu : il faut resserrer le nombre de questions et raisonner en approche « tous incidents sur l'année » et plus seulement « incident le plus récent ».*

Cela revient à briser la procédure de collecte, nous pensons que c'est une erreur, rien n'indique par ailleurs que les lieux des (multi)victimations soient homogènes.

> *Faut-il revoir les catégories de lieu ? Un recueil plus minimaliste « espace privé / espace public » ?*

C'est probablement une dichotomie très peu compréhensible pour les enquêtés

> *Au préalable, expertiser les lieux renseignés dans les champs ouverts « autres » (qui sont sélectionnés par un grand nombre de répondants)*

On peut envisager de réduire la part des "autres" en proposant quelques modalités de plus (parc, etc)

Santé et activités

> *Maintenir le recueil sur l'emprise d'alcool ou drogues de l'auteur dans le questionnaire socle*

Ce sont des questions à très faible taux de réponse, il est peu probable qu'elles soient exploitables sur 100 000 répondants

> *Enrichir la question du lien victime-auteur pour distinguer dans le cadre professionnel le lien hiérarchique (ou client) comme ce qui est prévu dans le module discriminations de CVS*

A quels effectifs estime-t-on parvenir ? Probablement très faibles dans l'hypothèse d'un échantillon à 100 000 réponses valides.

Populations spécifiques

> *Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) puis les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont bénéficié de suréchantillons réguliers financés par l'ANCT (ex CGET) permettant de diffuser des résultats représentatifs sur ces territoires. Ces sur-échantillons assurent une surreprésentation des ménages pauvres dans l'enquête.*

Sait-on mesurer un effet ZUS par rapport aux territoires non ZUS aux caractéristiques sociales équivalentes ? Il apparaît plus profitable de viser un échantillon initial plus large que de procéder par suréchantillon, ce qui complexifie nettement l'analyse et les pondérations, tout en réduisant le poids de territoires équivalents mais non saisis par les différentes géographies prioritaires. Si on souhaite une surreprésentation des "ménages pauvres", ce n'est plus une question directement territoriale. Quelles conséquences pour l'interprétation ?

> *Approche genrée : réviser les questions liées au recensement des violences sexuelles et sexistes (périmètre et formulations), modifier/enrichir les questions d'opinions pour améliorer la compréhension des écarts hommes/femmes (exemple: sentiment d'insécurité dans le quartier) => (cf. questions B5 et B6 du questionnaire de phase 1 de Genèse)*

Quelles sont les hypothèses envisagées pour expliquer la différence homme/femme et en quoi impliquent-elles une modification ou une différenciation des questions ?

> *La période de l'enfance : assurer un recueil rétrospectif (vie entière) sur certaines atteintes, au moins les violences physiques et sexuelles (cf. B5 et B6 du questionnaire de phase 1 de Genèse) avec une question sur l'âge au moment des (premiers) faits*

C'est un aspect envisageable mais il n'est possible que comme question supplémentaire, pas en remplacement des questions existantes.

> *Recueil des descripteurs standardisés (TCM allégé) => faut-il prévoir des questions supplémentaires spécifiques à la future enquête (exple : orientation sexuelle ? Parcours migratoire ? État de santé physique et psychique ?)*

Origine migratoire oui

Orientation sexuelle peut être mais c'est plus difficile à traiter correctement,

Religion semble un critère important puisqu'on interroge sur la discrimination religieuse.

De façon générale, on propose de limiter au maximum la logique du suréchantillon, particulièrement pour un nouvel instrument, car on maîtrise très mal l'impact que cela peut avoir sur les résultats (déformation de la structure des données et moindre représentativité).

Atteintes aux biens, atteintes aux personnes

> *Comment recueillir ces nouvelles victimations ? Comment définir les cybervictimations (de manière transversale ou isolée) ?*

Il faut probablement des modules complémentaires sur ces nouvelles victimations

> *Les atteintes mesurées dans CVS ne correspondent pas toujours bien à des catégories pénales ce qui limite le rapprochement avec les données administratives (PN/GN ou Justice) :*

Il est probablement impossible de postuler la catégorie pénale *a priori* ou d'envisager que les enquêtés puissent estimer la catégorie pénale des atteintes dont ils font l'objet. (Même dans les données de justice issues du système Cassiopée, le code NATINF d'une affaire peut évoluer au cours de son traitement). Si on s'intéresse à la dimension pénale il faut d'abord s'attacher à produire dans les données institutionnelles des indicateurs qui permettent de tracer le parcours pénal des dossiers transmis par la police et la gendarmerie.

> *Faut-il envisager un recueil élargi aux incivilités ?*

Que pense-t-on saisir comme incivilité ? Les observations sur le cadre de vie sont incluses dans le module CVS "problème de quartier", sous la forme des "nuisances".

> *Dans un protocole qui échantillonne un individu unique dans le ménage, quel recueil prévoir ? Faut-il conserver le concept de biens possédés par le ménage ?*

Oui pour les logements et véhicules, non pour les débits frauduleux qui deviennent un indicateur individuel (sur lequel on dispose de peu de recul historique par ailleurs).

> *Pour les indicateurs infranationaux (département, région, QRR, QPV) des périodes de référence plus longues doivent-elles être envisagées (sur 2, 3 ou 5 ans) ?*

Cette démarche impliquerait de multiplier les questions, cela semble difficilement envisageable. Si on veut augmenter les effectifs il paraît plus utile de concentrer les ressources sur le re-contact des enquêtés pour augmenter les taux de réponse, et surtout sur le traitement cumulé des vagues d'enquête.

> *Ces exclusions sont-elles possibles/souhaitables dans un recueil qui comprend des modes auto-administrés (internet ou papier) ?*

Il semble possible de traiter ces exclusions par filtre

> *Pour répondre aux besoins exprimés dans la consultation thématique, ces informations (circonstances aggravantes et comportement de plainte) devraient être recueillies dans une approche « tous incidents sur la période de référence » et pas seulement pour le dernier incident*

C'est théoriquement possible dans une question dédiée supplémentaire mais cela complexifie beaucoup l'analyse, il faudra que les lecteurs des résultats parviennent à saisir que la victimation qui est détaillée n'est pas nécessairement celle pour laquelle on connaît les circonstances aggravantes. Cela paraît instable et difficile à garantir Est-ce un progrès de compréhension pour les acteurs publics ?